

(1)

— N° 18. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1862.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

POUR L'EXERCICE 1863.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1862, s'élève à fr.	3,356,802 67
Les crédits proposés pour 1863, montent à	2,976,237 »
	<hr/>
Différence en moins pour 1863 fr.	380,565 67
	<hr/>

Cette différence résulte, en grande partie, de la suppression de crédits extraordinaires qui avaient été portés au Budget précédent.

La nécessité reconnue d'accroître le traitement des fonctionnaires exigera une augmentation de dépense de 143,826 francs pour l'ensemble du personnel repris aux articles 2, 5 à 20, 22, 27, 33, 35, 37, 40, 41, 43 et 44 du présent Budget.

Cette dépense, répartie sur deux exercices, donnera lieu à une augmentation de crédit de 71,913 francs au Budget de 1863, pour la première moitié.

La seconde moitié, soit 71,913 francs, sera portée au Budget de 1864.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2.

L'augmentation proposée pour 1863 est de 14,862 francs. Cette somme ne constitue qu'en partie une charge nouvelle. En effet, 3015 francs sont simplement transférés des services de la marine; ils représentent les traitements d'un agent-comptable et d'un commis des malles-postes qui sont depuis longtemps détachés au Département des Affaires Étrangères, et qu'il paraît plus régulier de rétribuer sur les fonds affectés au personnel de l'administration centrale.

Avant de fixer l'augmentation de crédit réclamée pour le personnel de l'administration centrale, les diverses branches du service ont été l'objet d'un examen minutieux, et un cadre a été dressé qui restreindra le personnel aux besoins strictement constatés. C'est en vue moins de ce qui existe actuellement, que du nouveau cadre, qu'a été calculée l'augmentation dont il s'agit; celle-ci votée, l'on arrivera successivement, et sans autre charge pour le Trésor, à la situation considérée comme normale et d'après laquelle, malgré les développements de nos relations extérieures et des travaux qui en résultent, le personnel du Département sera numériquement ramené à ce qu'il était il y a quinze ans, en même temps qu'il sera plus convenablement rétribué.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 4.

Le crédit extraordinaire de 18,500 francs porté au Budget de 1862, pour achat de décorations de l'ordre de Léopold, ne figure plus à celui de 1863.

Pensions et secours.

Les allocations pour pensions et secours se rapportant aux divers services qui ressortissent au Ministère des Affaires Étrangères, il a paru régulier d'en faire l'objet d'un chapitre spécial qu'on a placé à la fin du Budget, en le divisant en deux articles.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

L'augmentation proposée est de 29,250 francs; la même somme sera demandée en 1864.

Les traitements actuels de nos agents diplomatiques sont loin d'être suffisants, si l'on tient compte des exigences matérielles de la vie dans les capitales où ils résident, et du rang qu'ils doivent occuper pour la dignité même du pays et pour le soin des intérêts qui leur sont confiés.

Les augmentations portent sur les traitements de tous les chefs de mission, sauf celui dont le traitement a été augmenté dès l'année dernière.

On ne peut se dispenser d'ajouter que, malgré ces mesures, aucune part ne sera faite au luxe dans la position de nos Ministres à l'étranger.

Les conseillers et secrétaires rétribués reçoivent aussi une légère augmentation, de même que les chanceliers adjoints aux légations de Paris et de Constantinople. (Pour Paris, voir art. 22 du Budget.)

Enfin, le chiffre des indemnités à accorder aux secrétaires non rétribués et aux attachés est porté de 14,000 francs à 17,000 francs, pour arriver l'année prochaine à 20,000 francs.

Indépendamment des postes de second secrétaire et d'attaché, auxquels il convient de pourvoir dans la plupart de nos missions, et qui ne sont pas rétribués, le Budget, en ce qui concerne environ la moitié des légations, ne porte point de traitement pour les secrétaires, qu'il est indispensable, néanmoins, d'adjoindre à nos Ministres.

Il est à remarquer de plus que généralement nos jeunes diplomates n'obtiennent un poste de secrétaire rétribué que 7 ou 8 ans *au moins* après leur entrée dans la carrière.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

ART. 20.

Le crédit fixé à 168,000 francs pour 1863, sera porté en 1864 à 176,000 francs, ce qui constituera une augmentation de 16,000 francs sur le chiffre de l'exercice 1862. Une partie de cette somme de 16,000 francs est destinée à augmenter le traitement de quelques-uns de nos consuls généraux; le reste, conformément à un vœu émis au sein du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, servira à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

indemniser nos agents consulaires, en général, des dépenses qu'ils peuvent être contraints de faire dans un but d'humanité ou dans des cas de force majeure, et dont le remboursement ne pourrait être obtenu soit des intéressés, soit des communes.

CHAPITRE V.

DÉPENSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 22 et 23.

Les allocations pour la perception des droits de chancellerie et pour le bureau de la librairie à Paris, ne forment plus l'objet d'un chapitre spécial : elles sont comprises dans le chapitre V.

ART. 25.

On a cru devoir insérer dans le Budget même le détail des dépenses qui se trouvaient comprises antérieurement sous le titre *Frais divers*.

CHAPITRE VII.

COMMERCE. — NAVIGATION. — PÊCHE.

- La somme de 28,800 francs, destinée à rembourser les droits de pilotage et à un service de navigation à vapeur entre la Belgique et New-York, n'était plus, depuis plusieurs années, portée que pour mémoire au Budget. Elle a été maintenue dans le Budget de 1862, parce que, en 1861, un nouvel essai avait eu lieu; mais cette entreprise a été abandonnée à son tour.

CHAPITRE VIII.

MARINE.

La marine comprend, aujourd'hui, six services différents :

- 1° Les paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres;
- 2° Les bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre;
- 3° Le pilotage, les phares et fanaux, le feu flottant du Paardemarkt et le service de remorque à Ostende;
- 4° Le sauvetage;
- 5° La police maritime;
- 6° Les constructions et les réparations maritimes.

ART. 35. — *Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.*

L'augmentation demandée pour 1863 est de fr. 6162 50 c; pareille somme sera proposée pour 1864.

Les fr. 175,357 50 c, qui figurent à l'article 35, sont appliqués aux dépenses ci-après :

- a. Traitements, solde, vivres : chef supérieur du service, commandants, seconds, maîtres d'équipage, maîtres d'hôtel, charpentiers, matelots, chauffeurs, mousques;
- b. Indemnités de mer allouées par les règlements aux commandants et aux seconds;
- c. Traitement des agents et des courriers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.*

Il y aura une augmentation de 1906 francs, pour le personnel de ce service, qui se décompose de la manière suivante : capitaines, mécaniciens, timoniers, chauffeurs, matelots. Ces derniers, au nombre de 13, ayant appartenu à la marine militaire, ont été payés jusqu'ici sur l'ancien article 41 du Budget.

ART. 37. — *Pilotage, phares et funaux, feu flottant, etc.*

Indépendamment de l'augmentation de 10,013 francs (20,027 en deux ans) afférente aux traitements, le crédit de l'article 37 comprend quelques augmentations qui se justifient pour ainsi dire d'elles-mêmes.

1° Une somme de 7,000 francs est demandée pour rétribuer le personnel de l'équipage du nouveau remorqueur à Ostende.

L'équipage nécessaire à ce bateau, pour l'achat duquel des fonds ont été votés par les Chambres en 1862, comprendra :

Un capitaine à	fr.	1,500
Un second		1,200
Un mécanicien		1,800
Un 1 ^{er} chauffeur.		900
Un matelot et un chauffeur supplémentaire pendant huit mois, à 75 francs par mois		1,200
Un mousse		400
		<hr/>
TOTAL.	fr.	7,000
		<hr/>

Cette dépense sera largement compensée par l'accroissement de recettes qui doit résulter du nouveau service.

2° Le personnel de la station du pilotage d'Anvers n'est plus en rapport avec l'accroissement de la navigation, et ne suffit plus à la conduite des navires qui demandent des pilotes belges. On y adjoint, en conséquence, deux pilotes de 3^e classe au traitement fixe de 600 francs. Par les mêmes considérations, la station de Flessingue est augmentée de deux canotiers à 960 francs. Quatre canots font, jour et nuit, le service de la rade à Flessingue, tant pour les navires qui prennent la mer que pour ceux qui entrent dans l'Escaut, et le nombre des canotiers est insuffisant.

3° Un nouveau phare a été établi sur la tour de Nieuport, par les soins de l'administration des ponts et chaussées. Le personnel et l'entretien de ce phare sont à la charge du Département des Affaires Étrangères. Le phare de Nieuport sera allumé le 1^{er} janvier 1863; il exige un gardien au traitement annuel de 1000 francs.

4° L'expérience a démontré que l'équipage du feu flottant du Paardemarkt, tel qu'il est fixé aujourd'hui, est trop restreint; le manque de bras expose le bateau à de graves avaries en cas de rupture de ses câbles-chaines. Un matelot supplémentaire au traitement de 860 francs a été jugé indispensable.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43. — *Constructions et réparations maritimes. — Personnel.*

Ce service comprend :

- 1° Les ingénieurs, les conducteurs de travaux;
- 2° Les charpentiers du chantier d'Anvers chargé des grosses réparations des bateaux à vapeur, ainsi que de la construction et de la réparation des bateaux-pilotes;
- 3° Les mécaniciens, forgerons, etc. de l'atelier d'Ostende, où s'exécutent les petites réparations des paquebots.

ART. 44.

L'allocation qui figure à cet article est destinée au paiement :

- a. Du personnel chargé de services spéciaux;
- b. » en disponibilité, en non-activité et non encore replacé.

L'augmentation proposée de 1770 francs sera affectée au traitement des agents de la 1^{re} catégorie, soit, pour l'exercice 1865, 885 francs.

ART. 45. — *Dépenses relatives aux divers services de la marine.
Crédits extraordinaires.*

Une somme de 40,000 francs est portée au Budget pour la construction d'une paire de chaudières tubulaires destinées au steamer le *Rubis*.

Les chaudières actuelles de ce navire sont en mauvais état, et les réparations qu'elles ont subies ne dispenseront pas de les renouveler dans un délai rapproché.

La durée moyenne d'une paire de chaudières a été jusqu'ici de 4 à 5 années. Le service de jour a porté de 6 à 20 par semaine le nombre de traversées entre Ostende et Douvres; les chaudières, sans cesse en activité, se détériorent beaucoup plus vite, et il sera nécessaire de porter un crédit pour leur renouvellement, pendant 2 ou 3 années, afin de parer aux cas d'accident et de ne pas entraver la navigation.

Le service d'Anvers à la Tête-de-Flandre s'effectue au moyen des bateaux à vapeur *Ville d'Anvers* et *Princesse Charlotte*. Ce dernier steamer est en très-mauvais état. Il exigera d'importantes réparations.

L'exposé des motifs, à l'appui du crédit de 80,000 francs porté au Budget de 1861, pour la construction d'une goëlette en fer employée au service du pilotage des Bouches de l'Escaut, indique que 4 ou 5 des bateaux-pilotes actuels doivent être successivement remplacés.

La demande de crédit se justifie par l'état de ces bateaux, et par la nécessité de leur substituer des bâtiments d'une force et d'une marche supérieures.

La note préliminaire qui accompagne le Budget de 1862, expose les considérations qui ont amené le Gouvernement à proposer la somme nécessaire pour l'établissement d'un feu flottant dans la mer du Nord. Les 100,000 francs portés au

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Budget de 1863 sont destinés à solder la deuxième partie de la dépense indiquée pour la construction du bateau-phare. Le complément de cette construction et le matériel d'éclairage (155,000 francs) seront portés au Budget de 1864.

La station d'Ostende doit être pourvue d'un canot neuf de sauvetage. La dépense est évaluée à 1,300 francs.

Une somme de 26,000 francs figure au Budget pour l'établissement d'une grue tournante à Ostende. Cet appareil est indispensable pour l'embarquement et le débarquement des chaudières des paquebots. A défaut de grue tournante, cette opération ne peut s'effectuer qu'à Anvers. L'envoi et le séjour des bateaux dans ce dernier port donnent lieu à des frais extraordinaires et à des retards qu'on a en vue d'éviter. Les navires de commerce et les bateaux pêcheurs pourront faire usage de la grue moyennant une certaine rétribution.

Un crédit de 80,000 francs est proposé, comme en 1862, pour la construction d'une nouvelle goëlette en fer.

Le magasin de la marine à Anvers étant supprimé, la somme de 2,120 francs portée au Budget de 1862, pour les gardiens du matériel, ne figure plus au Budget de 1863.

Les secours à accorder aux marins blessés, aux veuves, etc., seront prélevés sur l'article 47.

N. B. La formule adoptée pour le présent Budget s'écarte en plusieurs points des formules antérieures. On a cherché à introduire un meilleur ordre dans le classement des matières, tout en déterminant d'une manière plus précise l'objet de divers articles.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1863, à la somme de deux millions neuf cent soixante seize mille deux cent trente-sept francs (2,976,257 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1862, resteront disponibles sur les sommes reportées des exercices antérieurs pour être employées à titre d'encouragement de la navigation entre la Belgique et les ports étrangers, pourront être transférées à l'article 31 du Budget de 1865.

Donné à Laeken, le 15 novembre 1862.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Affaires étrangères,***CH. ROGIER.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
POUR L'EXERCICE 1863.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	199,953
2	— du personnel des bureaux	131,355	"	
5	Matériel.	37,000	"	
4	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles. . .	10,000	"	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>				
5	Autriche	49,750	"	581,250
6	Confédération germanique.	36,750	"	
7	France	35,500	"	
8	Grande-Bretagne.	68,000	"	
9	Italie.	35,250	"	
10	Pays-Bas	44,750	"	
11	Prusse	44,750	"	
12	Russie	68,000	"	
13	Brésil	21,000	"	
14	Danemark, Suède et Norwége, etc.	13,500	"	
15	Espagne	21,000	"	
16	États-Unis	21,000	"	
17	Portugal	18,500	"	
18	Turquie.	41,300	"	
19	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	17,000	"	
A REPORTER. . . . fr.		781,205	"	781,205

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REBOUT. fr.	781,205 .	•	781,205 .
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
20	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	168,000 .	•	168,000 .
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
21	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses	70,500 .	•	70,500 .
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
22	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris	Personnel	5,740 .	•
23		Frais divers.	560 .	•
24	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient	10,380 .	•	91,600 .
25	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels.	75,120 .	•	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
26	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues non libellées au Budget.	47,000 .	•	47,000 .
	A REPORTER. fr.	1,158,505 .	•	1,158,505 .

POUR L'EXERCICE 1863.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,138,505	»	1,138,505
CHAPITRE VII.				
COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.				
27	Écoles de navigation. {	Personnel	18,720	»
28		Frais divers.	8,080	»
29	Chambres de commerce	12,500	»	
30	Frais divers et encouragements au commerce	48,800	»	
31	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers (pour mémoire. Voir l'article 2 de la loi)	»	»	205,148 50
32	Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant : remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux. (Crédit non limitatif)	20,276	»	
33	Pêche maritime. {	Personnel	7,722 50	»
34		Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs; encouragements à la pêche maritime et à l'éducation pratique des marins	87,050	»
CHAPITRE VIII.				
MARINE.				
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>				
35	Personnel	175,557 50	»	
<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>				
36	Personnel	25,494	»	
<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>				
37	Personnel {	Traitement	210,285 50	»
38		Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal. (Crédit non limitatif).	258,000	»
39	Remboursement de droits à l'Administration néerlandaise, aux termes de l'art. 50 du règlement du 20 mai 1845; restitution de droits; pertes, par suite des fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue. (Crédit non limitatif)	15,500	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,042,686 50	»	1,361,451 50

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR 1863.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,042,086 50	•	1,561,451 50
	<i>Sauvetage.</i>			
40	Personnel	14,860 "	"	
	<i>Police maritime.</i>			
41	Personnel {	Traitement	33,117 "	"
42		Primes et remises. (Crédit non limitatif)	4,000 "	"
	<i>Constructions et réparations maritimes.</i>			
43	Personnel	50,845 50	"	1,610,485 5
	<i>Services spéciaux, etc.</i>			
44	Personnel chargé de services spéciaux, en disponibilité, en non-activité et non encore remplacé	51,116 "	"	
	<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>			
45	Dépenses diverses	487,614 "	308,500 "	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
46	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 "	"	
47	Secours à des fonctionnaires, employés et marins, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 "	"	4,500 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	2,667,957 •	308,500 •	2,976,257 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 novembre 1862.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(13)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

pour l'exercice 1863.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	<i>Personnel des bureaux.</i> — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes édités dans le pays, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux belges et autres menus frais 11,600
3	b.	Éclairage et chauffage 5,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 7,500
	d.	Fonds secrets. 15,000
4	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>		
5	»	AUTRICHE { Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 59,500 — d'un secrétaire 8,250 Frais de chancellerie 2,000
6	»	CONFÉDÉRATION GER- MANIQUE { Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 29,000 — d'un secrétaire 5,750 Frais de chancellerie 2,000
7	»	FRANCE { Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 45,000 — d'un conseiller. 10,500 Frais de chancellerie 2,000
A REPORTER. fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
131,353 »	»	131,353 »	116,491 »	14,862 »	»	
37,600 »	»	37,600 »	37,600 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	28,500 »	»	18,500 »	
199,953 »	»	199,953 »	203,591 »	14,862 »	18,500 »	
DIMINUTION. . . . fr.				3,638 »		
49,750 »	»	49,750 »	48,000 »	1,750 »	»	
36,750 »	»	36,750 »	35,000 »	1,750 »	»	
55,500 »	»	55,500 »	53,000 »	2,500 »	»	
142,000 »	»	142,000 »	136,000 »	6,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
CHAPITRE II (SUITE).			
8	»	GRANDE-BRETAGNE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 55,500 — d'un conseiller 10,500 Frais de chancellerie 2,000	
9	»	ITALIE. { TURIN. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire 28,000 Traitement d'un secrétaire 5,750 Frais de chancellerie 2,000 ROME. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire 19,500	
10	»	PAYS-BAS { Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 36,500 — d'un secrétaire 6,250 Frais de chancellerie 2,000	
11	»	PRUSSE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 36,500 — d'un secrétaire 6,250 Frais de chancellerie 2,000	
12	»	RUSSIE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 55,500 — d'un conseiller 10,500 Frais de chancellerie 2,000	
13	»	BRÉSIL. — Traitement d'un ministre résident	
14	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE, etc. — Traitement d'un ministre résident	
15	»	ESPAGNE. — Traitement d'un ministre résident	
16	»	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un ministre résident.	
17	»	PORTUGAL. — Traitement d'un ministre résident	
18	»	TURQUIE { Traitement d'un ministre résident 21,000 — d'un consul général chancelier 8,500 — d'un premier drogman 7,000 — d'un second drogman 3,000 Frais de chancellerie 2,000	
19	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
142,000 »	»	142,000 »	136,000 »	6,000 »	»	
68,000 »	»	68,000 »	65,000 »	3,000 »	»	
53,250 »	»	53,250 »	52,000 »	3,250 »	»	
44,750 »	»	44,750 »	43,000 »	1,750 »	»	
44,750 »	»	44,750 »	43,000 »	1,750 »	»	
68,000 »	»	68,000 »	65,000 »	3,000 »	»	
21,000 »	»	21,000 »	20,000 »	1,000 »	»	
18,500 »	»	18,500 »	17,000 »	1,500 »	»	
21,000 »	»	21,000 »	20,000 »	1,000 »	»	
21,000 »	»	21,000 »	20,000 »	1,000 »	»	
18,500 »	»	18,500 »	17,000 »	1,500 »	»	
41,500 »	»	41,500 »	40,000 »	1,500 »	»	
17,000 »	»	17,000 »	14,000 »	3,000 »	»	
581,250 »	»	581,250 »	552,000 »	29,250 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
20	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
21	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
22	»	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris.
23	»	
24	»	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient
25	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et pé- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
168,000 »	»	168,000 »	160,000 »	8,000 »	»	
168,000 »	»	168,000 »	160,000 »	8,000 »	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	
5,740 »	»	5,740 »	5,240 »	500 »	»	
560 »	»	560 »	360 »	»	»	
a) 10,380 »	»	10,580 »	10,580 »	»	»	
75,120 »	»	75,120 »	75,120 »	»	»	
91,600 »	»	91,600 »	91,100 »	500 »	»	

a) Alexandrie. — 1 drogman . fr. 1,000
— 1 kbavass 780
Andrinople. — 1 id. 500
Beyrouth. — 1 id. 500
Bucharest. — 1 id. 1,000
Constantinople. — 2 id. 1,550
Dardanelles. — 1 id. 500
Salonique. — 1 id. 500
Smyrne. — 2 id. 1,000
Tanger. — 1 id. 760
Trébizonde. — 1 id. 500
Tripoli. — 1 id. 450
Yarna. — 1 id. 500
Constantinople. — 1 capou-oglan. 1,000
Athènes. — 1 phirouros 240

Fr. 10,580

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
26	»	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — NAVIGATION. — PÊCHE.		
27	»	Écoles de navigation } Traitements de l'inspecteur, des professeurs, des secrétaires des conseils d'administration, du gardien de l'école d'Anvers
28	»	
29	»	Chambres de commerce.
30	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat d'échantillons et de documents commerciaux.
31	»	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers (<i>pour mémoire. — Voir art. 2 de la loi</i>).
»	»	Service de navigation à vapeur entre la Belgique et New-York : remboursement des droits de pilotage.
32	»	Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux (<i>crédit non limitatif</i>)
33	»	Pêche maritime } Indemnités des commissions spéciales de la surveillance et des experts de la pêche
34	»	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
47,000 »	»	47,000 »	47,000 »	»	»	
47,000 »	»	47,000 »	47,000 »	»	»	
18,720 »	»	18,720 »	18,060 »	660 »	»	
8,080 »	»	8,080 »	8,080 »	»	»	
12,500 »	»	12,500 »	12,500 »	»	»	
48,800 »	»	48,800 »	48,800 »	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	28,800 »	»	28,800 »	
20,276 »	»	20,276 »	20,276 »	»	»	
7,722 50	»	7,722 50	7,550 »	172 50	»	
87,050 »	»	87,050 »	87,050 »	»	»	
203,148 50	»	203,148 50	251,116 »	852 50	28,800 »	
DIMINUTION. . . . fr.				27,967 50		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE VIII.			
MARINE.			
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>			
55	»	Personnel actif et sédentaire	
<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>			
36	»	Personnel	
<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>			
37	»	Personnel. {	Traitement
58	»		Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal (crédit non limitatif)
39	»	Remboursement de droits à l'administration néerlandaise, aux termes de l'article 50 du règlement du 20 mai 1843	10,000
	»	Restitution de droits	500
	»	Perte, par suite des fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue	3,000
			<i>(Crédit non limitatif.)</i>
			<hr/>
<i>Sauvetage.</i>			
40	»	Personnel. {	Traitement
			Vacations pour présence aux exercices prescrits par les règlements, et indemnités pour secours porté aux navires en détresse.
			<hr/>
			14,860
<i>Police maritime.</i>			
41	»	Personnel. {	Traitement
42	»		Primes d'arrestation aux agents; remises aux receveurs sur le montant des droits perçus; indemnités pour la surveillance de l'embarquement des émigrants; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres. (Crédit non limitatif).
			<hr/>
			A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
173,357 50	»	173,357 50	»	173,357 50	»	
25,494 »	»	25,494 »	»	25,494 »	»	
210,283 50	»	210,283 50	188,290 »	21,993 50	»	
258,000 »	»	258,000 »	258,000 »	»	»	
13,500 »	»	13,500 »	13,500 »	»	»	
14,860 »	»	14,860 »	14,300 »	560 »	»	
33,117 »	»	33,117 »	31,100 »	2,017 »	»	
4,000 »	»	4,000 »	4,000 »	»	»	
732,612 »	»	732,612 »	509,190 »	223,422 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																
			REPORT. fr.																																																															
CHAPITRE VIII (SUITE).																																																																		
<i>Constructions et réparations maritimes.</i>																																																																		
45	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs ainsi que du personnel du chantier d'Anvers et de l'atelier d'Ostende.																																																																
<i>Services spéciaux.</i>																																																																		
44	"	Personnel chargé de services spéciaux 21,545																																																																
	"	— en disponibilité, en non-activité et non remplacé 29,571																																																																
		51,116																																																																
<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>																																																																		
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>																																																																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entretien des paquebots.</td> <td style="text-align: center;">115,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Houille, huile, graisse, etc., pour 1040 traversées</td> <td style="text-align: center;">254,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Voyages en dehors du service régulier</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Frais d'agence.</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Masse d'habillement des courriers</td> <td style="text-align: center;">1,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Construction d'une paire de chaudières tubulaires</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">40,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Entretien des bateaux 9,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Houille, huile, graisse, etc. 15,000</td> </tr> <tr> <td>45</td> <td>"</td> <td>Grosses réparations à la coque et aux machines du bateau <i>Princesse Charlotte</i> » 61,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Entretien des bateaux, des bouées et du fanal de Wielingen 56,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Houille, huile, graisse, etc., pour le bateau à vapeur à hélice et pour le remorqueur. 8,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Achat de bouées et accessoires. 4,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Loyer d'une maison à Flessingue. 1,500</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Entretien de deux maisons du pilotage et d'un poste de signal 1,500</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Feu et lumière pour les bureaux, les corps de garde et les bateaux 3,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Éclairage des fanaux sur la côte de Flandre et du fanal de Wielingen 10,214</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">A REPORTER. fr. 465,214</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">101,000</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	Entretien des paquebots.	115,000	»	Houille, huile, graisse, etc., pour 1040 traversées	254,500	»	Voyages en dehors du service régulier	2,500	»	Frais d'agence.	6,000	»	Masse d'habillement des courriers	1,000	»	Construction d'une paire de chaudières tubulaires	»	40,000	<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>					Entretien des bateaux 9,000			Houille, huile, graisse, etc. 15,000	45	"	Grosses réparations à la coque et aux machines du bateau <i>Princesse Charlotte</i> » 61,000	<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>					Entretien des bateaux, des bouées et du fanal de Wielingen 56,000			Houille, huile, graisse, etc., pour le bateau à vapeur à hélice et pour le remorqueur. 8,000			Achat de bouées et accessoires. 4,000			Loyer d'une maison à Flessingue. 1,500			Entretien de deux maisons du pilotage et d'un poste de signal 1,500			Feu et lumière pour les bureaux, les corps de garde et les bateaux 3,000			Éclairage des fanaux sur la côte de Flandre et du fanal de Wielingen 10,214			A REPORTER. fr. 465,214			101,000
CHARGES																																																																		
ordinaires.	extraordin.																																																																	
Entretien des paquebots.	115,000	»																																																																
Houille, huile, graisse, etc., pour 1040 traversées	254,500	»																																																																
Voyages en dehors du service régulier	2,500	»																																																																
Frais d'agence.	6,000	»																																																																
Masse d'habillement des courriers	1,000	»																																																																
Construction d'une paire de chaudières tubulaires	»	40,000																																																																
<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>																																																																		
		Entretien des bateaux 9,000																																																																
		Houille, huile, graisse, etc. 15,000																																																																
45	"	Grosses réparations à la coque et aux machines du bateau <i>Princesse Charlotte</i> » 61,000																																																																
<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>																																																																		
		Entretien des bateaux, des bouées et du fanal de Wielingen 56,000																																																																
		Houille, huile, graisse, etc., pour le bateau à vapeur à hélice et pour le remorqueur. 8,000																																																																
		Achat de bouées et accessoires. 4,000																																																																
		Loyer d'une maison à Flessingue. 1,500																																																																
		Entretien de deux maisons du pilotage et d'un poste de signal 1,500																																																																
		Feu et lumière pour les bureaux, les corps de garde et les bateaux 3,000																																																																
		Éclairage des fanaux sur la côte de Flandre et du fanal de Wielingen 10,214																																																																
		A REPORTER. fr. 465,214																																																																
		101,000																																																																

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
732,612 »	»	732,612 »	509,190 »	223,422 »	»	
30,843 50	»	30,843 50	»	30,843 50	»	
51,116 »	»	51,116 »	»	51,116 »	»	
814,571 50	»	814,571 50	509,190 »	305,381 50	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinares.	extraordin.
		REPORT. fr.		
		CHAPITRE VIII (SUITE).		
		REPORT. fr.	465,214	101,000
	»	Nourriture des pilotes en service extraordinaire sur l'Escaut	3,000	»
	»	Construction et armement d'une goélette en fer	»	80,000
	»	Deuxième partie de la construction et de l'armement d'un feu flottant dans la mer du Nord.	»	100,000
		<i>Sauvetage.</i>		
	»	Entretien des embarcations, hangars, etc.	2,200	»
	»	Construction d'un canot pour la station ouest d'Ostende.	»	1,300
		<i>Police maritime.</i>		
	»	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage des bureaux.	4,900	»
	»	Fournitures de bureaux, impressions, annonces, etc., pour les divers services	3,800	»
	»	Frais de voyage pour les divers services	5,500	»
	»	Dépenses imprévues pour les divers services	3,000	»
	»	Construction d'une grue à Ostende	»	26,000
			487,614	308,300
	»	Traitement du personnel des paquebots, des bateaux à vapeur de l'Escaut et d'autres bâtiments de l'État, ainsi que du personnel à terre, avec faculté de transfert à l'article 48		
	»	Vivres, avec faculté de transfert à l'article 48		
	»	Traitements des courriers et agents des paquebots à vapeur faisant le service entre Ostende et Douvres		
	»	<i>Passage d'eau. — Personnel</i>		
	»	<i>Matériel des divers services. — Traitement des gardiens du matériel.</i>		
	»	Première partie de la construction et de l'armement d'un feu flottant dans la mer du Nord		
		A REPORTER. fr.		

45
(suite).

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
814,571 50	»	814,571 50	509,190 »	305,381 50		
487,614 »	308,300 »	795,941 »	424,744 »	371,200 »	»	
»	»	»	236,671 67	»	236,671 67	
»	»	»	88,600 »	»	88,600 »	
»	»	»	14,710 »	»	14,710 »	
»	»	»	12,690 »	»	12,690 »	
»	»	»	2,120 »	»	2,120 »	
»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	
1,302,185 50	308,300 »	1,610,485 50	1,388,095 67	676,581 50	454,791 67	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).
		» Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc.
		» Construction et armement complet d'une goélette en fer pour le service du pilotage
		» Bateau à vapeur destiné à faire le service du transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres
		» Bateau à vapeur destiné au pilotage et au service du sauvetage le long du littoral.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		<i>Pensions et secours.</i>
46		» Premier terme des pensions à accorder éventuellement
47		» Secours à des fonctionnaires, employés et marins, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,502,185 50	308,300 »	1,610,485 50	1,588,605 67	676,581 50	454,791 67	
»	»	»	4,000 »	»	4,000 »	
»	»	»	80,000 »	»	80,000 »	
»	»	»	400,000 »	»	400,000 »	
»	»	»	125,000 »	»	125,000 »	
1,502,185 50	308,300 »	1,610,485 50	1,997,695 67	676,581 50	1,063,791 67	
DIMINUTION. . . fr.				387,210 17		
2,300 »	»	2,300 »	2,500 »	»	»	
2,000 »	»	2,000 »	1,500 »	500 »	»	
4,300 »	»	4,300 »	3,800 »	500 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	14	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Légations. — Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie
III.	18	Consulats. — Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.
IV.	<i>ib.</i>	Frais de voyage
V.	<i>ib.</i>	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	20	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	<i>ib.</i>	Commerce, navigation, pêche
VIII.	22	Marine
IX.	28	Pensions et secours
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
199,953 »	»	199,953 »	203,591 »	»	3,638 »	
581,250 »	»	581,250 »	552,000 »	29,250 »	»	
168,000 »	»	168,000 »	160,000 »	8,000 »	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,500 »	»	»	
91,600 »	»	91,600 »	91,100 »	500 »	»	
47,000 »	»	47,000 »	47,000 »	»	»	
203,148 50	»	203,148 50	231,116 »	»	27,967 50	
1,302,185 50	508,300 »	1,610,485 50	1,997,695 67	»	387,210 17	
4,300 »	»	4,300 »	3,800 »	500 »	»	
2,667,937 »	508,300 »	2,976,237 »	3,556,802 67	38,250 »	418,815 67	
DIMINUTION. . . . fr.				380,565 67		

(32)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
POUR L'EXERCICE 1865.

ANNEXE N° 1.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1864, et des extinctions constatées pendant la même époque, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1° PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.	
86	Van Glabbeke, P. . . .	Contre-maitre de ma- nœuvres	495	22 février 1861.	25 décemb. 1860.	Cette pension a été omise dans le dernier tableau	
87	Callier, P.-J.	Patron pilote	1,028	Id.	1 janvier 1861.		
88	Vanderheyden, E.-A. . . .	Pilote de 2 ^{me} classe	1,048	Id.	Id.		
80	Ysegrin, F.-J.	Receveur du pilotage.	1,235	Id.	Id.		
17	Witlox, F.	Courrier du Gouvern'.	752	2 mai 1861.	1 mai 1861.		
90	Van Craenenbroeck. . . .	Chauffeur	550	4 Id.	Id.		
91	Van Becelaere, B.-J. . . .	Matelot de 5 ^{me} classe.	527	28 juin 1861.	26 juin 1861.		
92	Sappenberghs, Marie, veuve du chauffeur Stoenweghe.	100	27 sept. 1861.	2 août 1861.		
18	Cloquet, C.-M.-G.	Consul général. . . .	5,090	26 mars 1862.	1 décemb. 1861.		
93	Van Schoubroeck, F. . . .	Lieutenant de vaisseau.	1,700	25 janvier 1862.	27 Id.		
			10,105				

2° PENSIONS ÉTEINTES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE de L'EXTINCTION.	Observations.
1171	Eslander, F.-C.	Pilote	542	20 mars 1860.	23 août 1861.	
			542			

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1862, le Département des Affaires Étrangères comptait 55 pensions, s'élevant à	fr. 80,940 .
Depuis cette époque, 10 pensions ont été conférées; elles s'élèvent à	10,105 .
	ENSEMBLE. fr. 91,045 .
Une pension s'est éteinte; elle monte à	542 .
Reste donc à servir 64 pensions, s'élevant à	fr. 90,501 .

*Relevé des passe-ports qui ont été délivrés au Département des Affaires Étrangères et par nos diverses légations,
du 1^{er} juillet 1854 au 31 décembre 1861.*

	1854.		1855.		1856.		1857.		1858.		1859.		1860.		1861.	
	NOMBRE de passe-ports délivrés.	MONTANT perçus.														
Légation à Berlin . . .	7	36	4	52	8	64	2	16	2	16	2	16	•	•	8	64
— à Berne . . .	•	•	•	•	1	8	10	80	22	176	18	144	15	120	10	80
— à Constantinople . . .	5	24	1	8	•	•	12	96	8	64	15	104	8	64	8	64
— à Copenhague . . .	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
— à Francfort s/M . . .	•	•	16	128	19	152	15	104	27	216	•	•	•	•	•	•
— à La Haye . . .	8	64	16	128	6	48	11	88	17	136	11	88	10	80	4	32
— à Lisbonne . . .	•	•	•	•	•	•	•	•	3	24	5	24	2	16	5	40
— à Londres . . .	10	152	17	136	4	32	5	40	16	128	5	40	•	•	1	8
— à Madrid . . .	2	16	5	40	5	24	5	24	11	88	7	56	10	80	10	80
— à Paris . . .	51	408	180	1,440	556	2,688	461	3,688	701	5,608	551	4,248	512	4,096	264	2,112
— à Rio-de-Janeiro . . .	1	8	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
— à Rome . . .	2	16	•	•	15	104	8	64	16	128	10	80	•	•	9	72
— à St-Petersbourg . . .	•	•	•	•	•	•	•	•	15	120	15	104	15	104	12	96
— à Turin . . .	5	40	12	96	12	96	6	48	7	56	12	96	11	88	5	40
— à Vienne . . .	5	24	22	176	55	280	24	192	25	184	28	224	31	248	57	206
— à Washington . . .	•	•	1	8	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	101	808	274	2,192	437	3,496	555	4,440	868	6,944	659	5,272	612	4,896	571	2,968
Ministère des Aff. Étrang.	51	248	165	1,520	137	1,096	162	1,296	227	1,816	202	1,616	190	1,520	107	856
TOTAUX . . .	152	1,056	439	3,512	574	4,592	717	5,736	1,095	8,760	861	6,888	802	6,416	478	3,824

ANNEXE N° 5.

Relevé des droits de chancellerie perçus à l'administration centrale du Ministère des Affaires Étrangères et dans les légations à l'étranger, pendant les années 1849 à 1861.

	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.
Administration centrale du Ministère des Affaires Etr.	542 50	645 50	527 »	596 »	975 »	968 75	1,275 »	2,624 75	2,535 50	2,517 »	1,817 50	2,514 75	859 50
Légation à Berlin	»	»	20 »	55 »	20 »	85 »	181 »	160 »	40 »	85 »	86 »	57 »	10 »
— à Berne	»	»	»	»	»	»	»	»	10 »	26 »	55 »	54 50	5 »
— à Constantinople	»	»	»	»	»	5 »	»	»	5 »	10 »	10 »	»	»
— à Copenhague	»	»	»	»	»	20 »	»	»	10 »	»	»	»	»
— à Francfort S/M. . . .	»	70 »	55 »	170 »	510 »	516 »	415 »	575 »	560 »	294 »	220 »	545 »	75 »
— à la Haye	20 »	57 50	50 »	115 »	75 »	80 »	145 »	187 50	170 »	210 »	160 »	120 »	15 »
— à Lisbonne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5 »	»
— à Londres	»	»	»	»	»	25 »	15 »	5 »	»	»	»	»	»
— à Madrid	»	»	»	»	»	»	15 »	5 »	5 »	5 »	11 »	»	»
— à Paris	5,000 »	23,855 »	17,596 50	51,750 »	51,515 »	29,026 50	50,174 50	55,542 »	52,050 »	57,557 »	27,159 50	29,206 »	15,566 50
— à Rio-de-Janeiro	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— à Rome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5 »	5 »	»	»
— à St-Petersbourg	»	»	»	»	»	50 »	70 »	215 »	271 »	415 »	405 »	550 »	225 »
— à Turin	»	»	»	»	11 »	5 »	14 »	10 »	15 50	15 »	25 »	20 »	»
— à Vienne	100 »	170 »	255 »	280 »	515 »	100 »	196 »	157 »	170 »	210 »	70 »	75 »	50 »
— à Washington	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX . . . fr.	6,562 50	24 756 »	18,085 50	52,046 »	55,017 »	50,741 25	52,500 50	57,281 25	55,618 »	40,949 »	29,984 »	52,507 25	14,586 »